

Atelier de formation « Made in illegality » - comprendre et agir

17 novembre 2015



Sensibiliser le public et interpeler des élus au niveau local et national... le succès de la campagne « Made in illegality » repose sur la mobilisation citoyenne ! C'est pourquoi la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine propose à son réseau une formation pour s'approprier l'argumentaire et les outils de la campagne.

Mise à jour : novembre 2015

Lancée en France en janvier 2015 par la Plateforme Palestine et la FIDH, soutenues par plusieurs syndicats, la campagne « Made in illegality » vise à l'arrêt des relations économiques de la France avec les colonies israéliennes :

- interdire l'importation des produits des colonies israéliennes,
- exclure les colonies israéliennes des accords bilatéraux et de coopération avec Israël,
- dissuader les entreprises françaises d'investir et d'entretenir des relations commerciales avec les colonies israéliennes

En savoir plus sur la campagne

Sensibiliser le public et interpeller des élus au niveau local et national... le succès de la campagne « Made in illegality » repose sur la mobilisation citoyenne !

La Plateforme Palestine propose d'animer des ateliers de travail en région afin de faire un point d'avancement de la campagne, discuter des attentes et des perspectives d'action afin de permettre aux associations locales de :

- Maitriser l'argumentaire de la campagne ;
- Interpeller les élus ;
- Organiser des actions de sensibilisation du public.



Se mobiliser, ça marche ?

Etiquetage :

En France, depuis 2013 la Plateforme Palestine, avec de nombreux autres acteurs français et européens, s'est mobilisée pour demander l'étiquetage des produits des colonies en vue de leur interdiction. Grâce à la mobilisation nationale et locale, une trentaine de parlementaires français ont posé des questions écrites au gouvernement dans ce sens. Plusieurs milliers de citoyens ont signé des pétitions ou ont interpellé leurs élus. En 2015, 16 Etats de l'Union européenne (UE) ont interpellé la Haute représentante de l'UE pour les Affaires étrangères sur la question et le Parlement européen a voté une motion non-contraignante demandant notamment à la Commission européenne de publier les lignes directrices pour l'étiquetage différencié, en préparation depuis plusieurs années. Le 11 novembre 2015, la Commission a enfin publié une notice interprétative obligeant les Etats membres de l'UE à mettre en œuvre l'étiquetage différencié des produits des colonies israéliennes. La Grande-Bretagne, la Belgique et le Danemark ont déjà publié des

conseils aux détaillants pour un étiquetage spécifique de ces produits. Nous devons maintenant pousser la France à mettre en œuvre cette mesure.

Mais il faut aller plus loin. En se contentant d'étiqueter les produits des colonies, l'UE accepterait le point de vue israélien selon lequel ces produits sont légaux, alors qu'ils sont produits sur des terres confisquées aux Palestiniens et à l'aide de ressources naturelles issues de leur territoire. La campagne « Made in illegality » demande ainsi l'interdiction de l'importation des produits des colonies sur le territoire de l'UE.

Orange : une avancée majeure

En juin 2015, le PDG d'Orange a annoncé la rupture du contrat qui lie Orange à l'entreprise israélienne Partner, active dans les colonies israéliennes. Cette déclaration fait suite à la publication du rapport « [Les liaisons dangereuses d'Orange dans le Territoire palestinien occupé](#) » par l'AFPS, Al Haq, le CCFD-Terre solidaire, la FIDH, la LDH, la CGT et l'Union syndicale solidaires. Toutes ces organisations sont parties prenantes de la campagne « Made in illegality ».

À travers l'accord de licence de marque qui le lie à Partner, Orange contribue indirectement au maintien des colonies israéliennes, pourtant reconnues illégales en droit international et impliquant de nombreuses violations des droits de l'Homme. Selon l'entreprise française, la rupture du contrat devrait intervenir d'ici 2017, en échange d'une indemnité de plusieurs dizaines de millions d'euros versée à Partner. Le cas Orange doit servir d'avertissement aux autres entreprises impliquées dans les colonies israéliennes.

Destinataires :

Cet atelier s'adresse aux groupes locaux des associations membres de la Plateforme Palestine ainsi qu'à leurs partenaires.

Durée : 2/3 heures (format adaptable)

Déroulé de l'atelier :

1. L'argumentaire de la campagne

- Comprendre l'étude juridique, la brochure et les outils d'information du public.
- Définir le plaidoyer par rapport à d'autres concepts apparentés (étiquetage, BDS...)
- 2. Interpeler les élus
- Maîtriser les outils de plaidoyer (propositions de questions écrites, [palestine-nos-elus.org](#))
- Identifier les élus et leur position, mesurer leur degré de connaissance, d'engagement et d'écoute sur le sujet et adapter son argumentaire.
- Planifier ses actions de plaidoyer.
- 3. Organiser des activités de sensibilisation du public

Modalités d'organisation :

- La chargée de communication de la Plateforme Palestine est disponible pour animer les ateliers de travail (frais de transports et d'hébergement à la charge des groupes locaux).
- Les groupes locaux sont invités à se rapprocher localement d'autres groupes locaux afin de prévoir un atelier de travail, de mutualiser les compétences et de mettre en place des actions collectives.
- Nombre minimum de participants : 5 personnes représentant localement au moins 3 associations différentes.

Pour toute information complémentaire ou pour prévoir une formation dans votre localité, contactez-nous :

Tél. : 01 40 36 41 46

E-mail : contact@plateforme-palestine.org

En savoir + sur la campagne : plateforme-palestine.org/-Made-in-illegality,678-

- **Emplacement** : Vous êtes ici : Accueil > Agir > Campagnes > Made in illegality - Stop aux relations économiques de la France avec les colonies israéliennes >

- **Adresse de cet article** :

<https://plateforme-palestine.org/Atelier-de-formation-Made-in-illegality-comprendre-et-agir>